

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 1^{er} décembre 2011
(Après-midi)

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	Jean-Luc	BIACABE	ACFCI
M.	Jean-Philippe	COTIS	Directeur général de l'Insee
Mme	Joëlle	DELAIR	CFDT
M.	Patrick	DUCHÂTEAU	Medef
M.	Jean-Pierre	DUPORT	Président du Cnis
M.	Charles	EL NOUTY	CGPME
M.	Jacques	FOURNIER	Banque de France
M.	Gilles	POUZIN	CFTC
M.	Hervé	SAINT-SAUVEUR	ACFCI
Mme	Roxane	SILBERMAN	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
Mme	Sophie	TASQUÉ	CGT FO
M.	François	VINCENT	CFE CGC

Autres participants

M.	Pierre	AUDIBERT	Insee
M.	Philippe	BRION	Insee
M.	Jean-Étienne	CHAPRON	Insee
M.	Philippe	CUNEO	Cnis
M.	Alain	DUCHATEAU	Banque de France
Mme	Fabienne	ROSENWALD	MAAPRAT – SSP
Mme	Béatrice	SÉDILLOT	Dares
Mme	Dalila	VIENNE	Cnis

Excusés ou représentés

M.	Jean-Marc	BEGUIN	Insee
M.	Henri	CHEYNEL	FFB
M.	Michel	DINET	ADT
M.	Denis	DURAND	CGT
Mme	Patricia	FERRAND	CFDT
M.	Jean-Luc	HAAS	CFE-CGC
Mme	Catherine	LION	Fnsea
M.	Arnold	PUECH D'ALISSAC	Fnsea
M.	Benoît	ROBIN	CGT-FO
Mme	Christine	URIBARRI	APCM
M.	Olivier	GARNIER	Société générale

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Actualités	3
II. Groupe de travail sur les statistiques bancaires par métier – Point d'étape	7
III. Approbation de l'avis général.....	10
IV. Les grandes lignes du rapport qui sera présenté devant l'ASP	19

I. Actualités

1. Actualité de la statistique publique en France

Jean-Philippe COTIS signale, parmi les travaux marquants de la statistique publique, la conférence co-organisée par l'Insee et l'OCDE le 12 octobre dernier. Deux ans après le rapport « Stiglitz-Sen-Fitoussi », son objet était de mesurer les progrès accomplis dans les domaines de la mesure du bien-être, du progrès social et de la soutenabilité dans les différentes régions du monde. Plus de 50 nationalités étaient représentées, ce qui laisse bien augurer de la dynamique en cours au plan international dans la mise en œuvre de cette approche. Jean-Philippe COTIS a rendu compte, lors de cette conférence, des premiers travaux conduits en France et de ceux engagés dans le cadre du sponsorship européen qu'il anime avec Walter Radermacher, Président d'Eurostat. L'OCDE y a, quant à elle, présenté son rapport, « *How's life ?* », avec ses propres indicateurs de bien-être. L'OCDE pourrait jouer un rôle de relais dans le cadre d'appels à contributions financières auprès de fondations américaines.

De nombreuses publications statistiques ont été publiées ces derniers mois en France. Dans le domaine des entreprises, les statistiques ESANE relatives à l'exercice 2009 ont été publiées pour la première fois, de façon détaillée, mi-novembre. Cette publication marque une étape importante pour ce chantier de grande ampleur. Cette production arrive cependant avec retard et présente une rupture de série dans la statistique relative aux entreprises entre 2007 et 2008. Cette rupture tient à deux facteurs : d'une part, les difficultés de prise en compte des changements de code d'activité ; d'autre part, des difficultés méthodologiques de mise en œuvre dans le rapprochement des données administratives avec les données d'enquête. A l'avenir, la diffusion sera plus rapide et des évolutions seront intégrées afin de permettre des comparaisons avec les données de l'année antérieure. Dans le domaine des conditions de vie, les enquêtes « emploi du temps » et « patrimoine », toutes deux réalisées en 2010, ont été publiées. Leurs résultats ont été largement repris par la presse en novembre. L'enquête « patrimoine » s'est considérablement améliorée. Elle s'est en particulier conformée aux recommandations du rapport du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités. Le champ de l'enquête a été élargi aux départements d'outre-mer. En outre, une nouvelle méthodologie a permis d'augmenter la précision des actifs détenus par des catégories de ménages plus fines. Enfin, les ménages détenteurs de gros patrimoines sont beaucoup mieux représentés, ce qui permet d'établir un diagnostic nettement plus fiable quant à la répartition du patrimoine au sein des ménages. On note ainsi que les disparités de patrimoine sont plus marquées que celles des revenus. Les 10 % de ménages les mieux dotés possèdent au minimum 552 000 euros d'actifs, alors que les 10 % les plus modestes en termes de patrimoine détiennent au maximum 2 700 euros chacun, soit 205 fois moins. A titre de comparaison, en 2009, le revenu disponible des 10 % les plus aisés était 4,2 fois plus élevé que celui des 10 % de ménages les plus modestes. Les inégalités de patrimoine n'ont donc pas grand-chose à voir avec les inégalités de revenus.

Jean-Philippe COTIS note aussi que l'édition 2011 de l'ouvrage « France, portrait social » a trouvé un bel écho médiatique.

S'agissant des conditions d'exercice de la statistique publique, Jean-Philippe COTIS rappelle avoir évoqué les difficultés budgétaires de l'Insee. Il ne saurait fournir une indication plus précise mais les débats parlementaires en cours laissent penser que malgré les meilleurs efforts de l'Insee, ses budgets de fonctionnement devraient connaître une forte baisse. Des difficultés d'une autre nature se posent au sein de l'éducation nationale, après que la FCPE et des agents du service statistique ministériel se soient regroupés dans une intersyndicale, qui a récemment mis l'accent sur un retard dans la publication d'informations statistiques. Jean-Philippe COTIS explique être en contact avec les responsables de la DEEP (service statistique du ministère de l'éducation nationale), qui indiquent que les désaccords évoqués portent sur le calendrier de publication des études. Il n'y a pas, à proprement parler, de rétention d'information statistique. Pour autant, ce n'est pas la première fois que des difficultés apparaissent et Jean-Philippe COTIS signale qu'il s'attachera à suivre personnellement, avec le soutien de l'Autorité de la statistique publique, ce type de dossier. Il ne manquerait pas d'informer le Bureau du Cnis si des problèmes subsistaient.

Jean-Philippe COTIS évoque enfin la Direction générale de l'Insee, au sein de laquelle une Direction de la méthodologie va être créée en septembre 2012 afin de gagner en efficacité et en qualité. La création de cette direction conduit à une réorganisation, au sein de l'Insee, qui touche la plupart des directions. Toutes les modalités ne sont pas encore arrêtées mais le secrétariat général du Cnis devrait rejoindre la Direction de la diffusion et de l'action régionale. Son directeur, Pierre Aubibert, assurerait alors la fonction de secrétaire général du Cnis. Le rapprochement du Cnis et des entités chargées, à l'Insee, du dialogue avec les utilisateurs semble présenter un potentiel de synergies intéressant pour les travaux futurs.

Le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale consacre un chapitre au centre statistique de Metz. Il s'interroge notamment sur l'opportunité qu'il y aurait à poursuivre la mise en place de ce centre dans le contexte budgétaire actuel. Jean-Philippe COTIS rappelle que le projet est déjà engagé de façon significative. Il a été mis à profit pour procéder à une rationalisation des activités de l'Insee. Une cinquantaine de personnes sont déjà affectées à Metz. Cet effectif atteindra 180 personnes début 2013. Jean-Philippe COTIS indique avoir souligné que l'Insee était déterminé à mener à bien ce projet, qui a déjà mobilisé d'importantes ressources. L'Insee a intégré le site de Metz dans sa stratégie et ce projet doit permettre à l'Institut d'aller de l'avant.

2. Actualité de la statistique européenne

Jean-Philippe COTIS indique que les directeurs généraux des instituts européens se sont réunis en comité du système statistique européen le 17 novembre dernier. Ils ont discuté de l'avant-projet de règlement modifiant la loi statistique européenne. Cet avant-projet prend en compte les recommandations de la *task force* Van Rompuy sur l'amélioration de la gouvernance économique. L'objectif principal est de garantir la fiabilité des statistiques européennes, ce qui requiert indépendance professionnelle et maîtrise de la qualité lors de l'élaboration de la statistique. Dans ce contexte, quelques notes dissonantes se font entendre, notamment la récente inculpation du directeur de l'institut grec de la statistique, qui vient d'être mis en examen sous le prétexte qu'il aurait exagéré la mesure du déficit public à des fins politiques. En tant que Président du Bureau de la statistique européenne, Jean-Philippe COTIS indique avoir écrit au Président du Parlement grec et au Premier ministre grec pour leur demander de garder raison.

L'avant-projet de règlement met l'accent, par ailleurs, sur le renforcement du rôle de coordination de l'institut national au sein des systèmes statistiques nationaux. Il insiste en particulier sur la notion de *chief statistician*, lequel serait désigné comme le pilote du système statistique public au niveau national. Le directeur général de l'Insee est aujourd'hui, en quelque sorte, le *primus inter pares* du système statistique national. Le projet prévoit une sorte d'élévation de statut, un peu à l'image de ce qui existe dans le système britannique. Le directeur général de l'Insee aurait un rôle plus officiellement établi d'animation et de préservation de la statistique, avec une gouvernance sans doute plus resserrée avec les SSM.

Ce projet accroît également les droits des statisticiens afin de leur permettre une utilisation accrue des systèmes d'information administratifs à des fins statistiques.

L'avant-programme de travail d'Eurostat pour 2013 a été présenté dans un contexte budgétaire difficile pour l'ensemble des INS. Des demandes de simplification ont été proposées en vue de faire des économies. A ce titre, le système statistique Intra-Stat doit une nouvelle fois être étudié pour rechercher des simplifications. Les directeurs généraux ont toutefois demandé à une très large majorité que l'on maintienne la qualité des statistiques d'échange intra-communautaires qui sont utilisées pour les comptes nationaux. Il n'est pas question de simplifier en « sabotant » la qualité des statistiques. Le sponsorship « standardisation » a présenté son programme de travail provisoire. Il considère que les objectifs de standardisation du système statistique européen (la fameuse « vision ») ne sont réalisables que sur une échelle de temps d'une à deux décennies.

3. Conjoncture économique

Jean-Philippe COTIS rappelle que le contexte économique est marqué par une crise économique mondiale qui s'est amplifiée au cours des derniers mois. Le scénario de sortie de crise, même avec des taux de croissance modestes, demeure très incertain. L'hypothèse selon laquelle l'union monétaire européenne créerait une zone monétaire optimale a été sévèrement testée par les marchés, qui ont considéré qu'il existait une distance entre une zone monétaire optimale et l'Union monétaire européenne. La question porte sur ce qu'il est opportun de faire lorsqu'il existe un pacte monétaire sans union budgétaire. Un *ersatz* d'union budgétaire a existé à travers le pacte de stabilité et de croissance, que tous les États ont contourné (y compris l'Allemagne, après d'autres États). Un aléa moral a ainsi été créé : à l'abri d'une union monétaire, il est beaucoup plus facile d'avoir un budget qui dérape. En l'absence d'un système budgétaire très « rigoureuse » comme celui qui existe pour les États de la fédération américaine, la gouvernance collective ne fonctionne pas. Cette faiblesse s'est révélée avec la crise et les marchés ont en quelque sorte signalé ce problème de gouvernance. Jean-Philippe COTIS doute que l'on puisse faire en Europe, l'économie d'une réforme institutionnelle.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir été tenu informé des modifications institutionnelles évoquées par Jean-Philippe Cotis en ce qui concerne l'Insee. La transition devrait se faire sans difficulté, Pierre Audibert ayant participé très régulièrement aux travaux du Cnis depuis plusieurs années. Jean-Pierre DUPORT voit un avantage à

cette réorganisation. Le rapprochement avec la Direction chargée de la communication, notamment, lui paraît un élément positif et important. Jean-Pierre DUPORT considère par ailleurs qu'un avis du Conseil sur le débat public autour de la statistique en 2012 s'impose, dans la mesure où les citoyens doivent comprendre l'utilité de l'existence d'un système statistique. Il n'est pas raisonnable d'abaisser de 12 % les frais généraux de l'Insee et les décideurs publics doivent être convaincus de l'utilité d'une statistique publique forte pour le bon fonctionnement du système économique et sociale.

Jean-Pierre DUPORT se félicite par ailleurs de la conférence de l'OCDE sur les suites du rapport Sen-Stiglitz-Fitoussi, qui a constitué une belle réussite. Il est heureux que de nombreux membres du Bureau du Cnis aient pu y assister, au moins en partie.

François VINCENT indique se souvenir qu'il était prévu pour l'Insee, qu'il y ait un sureffectif pendant une période transitoire, avec une diminution de ce phénomène en sifflet. Il souhaite des précisions sur ce point.

François VINCENT se demande également dans quelle mesure il est possible de contribuer à améliorer la visibilité sur la conjoncture économique. Michel Pébereau avait fait paraître, il y a quelques années, un rapport qui transformait la perspective du point de vue du « déclin » de la France, en tenant compte d'engagements (notamment les retraites futures). Cette comptabilité d'engagement n'est pas la comptabilité nationale mais ce type de chiffres peut rendre encore plus inquiet du point de vue des engagements pesant sur les finances publiques. En outre, l'Insee n'est pas nécessairement seul en première ligne : le Conseil d'analyse stratégique doit également faire des prévisions. François VINCENT demande si le « mauvais rôle » ne pourrait pas lui être confié, afin que les travaux de l'Insee ne soient pas perturbés par les problèmes conjoncturels.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il s'agirait plutôt du CAE (Conseil d'Analyse Economique) que du Conseil d'analyse stratégique.

Jean-Philippe COTIS indique que les surnombres existent dès lors que des personnels sont envoyés à Metz. Sur 180 personnes, 90 personnes seront en surnombre. L'Insee n'oblige personne à accepter une mobilité et de nombreux recrutements locaux ont lieu. Il s'agit aussi d'une mesure d'aménagement du territoire, comme l'avait souhaité le Président de la République. L'Institut recrute notamment des fonctionnaires. Cette partie du projet se déroule de façon satisfaisante. Le chantier a pris plus de temps que prévu, en raison notamment des contraintes, que font peser le patrimoine immobilier messin. Le projet est maintenant sur les rails.

L'Insee est très attaché aux prévisions de court terme, qui sont à la fois utiles et valorisantes. Cette prévision n'est pas "conflictée", à la différence des autres types de prévisions. Un débat a eu lieu aux fins de savoir s'il fallait établir des prévisions pour l'année entière. L'Insee ne l'exclut pas mais ne propose pas ce type de prévision pour l'instant. Des prévisions à six ou neuf mois ont une place importante. L'Insee donne ainsi le ton, en quelque sorte, en fournissant une analyse indépendante. L'Insee ne publie pas de chiffre concurrent à celui de l'exécutif mais c'est là, dans le court-terme, que se noue l'essentiel de la prévision. Il semble donc qu'il s'agisse d'un compromis raisonnable pour l'ensemble des parties. Le CAE n'est pas équipé pour conduire ce type d'exercice, qui requiert un investissement important. Le CAE a pour rôle d'éclairer l'avenir sur les sujets économiques de long terme. La division des tâches paraît satisfaisante à ce stade.

Hervé SAINT-SAUVEUR estime qu'il est très important que la statistique publique puisse éclairer le débat sur l'ensemble des sujets, avec des séries bien suivies, afin d'éviter la propagation de contre-vérités et dans le souci de mesurer des évolutions. On ne peut définir des axes de progrès sans thermomètre fiable. Il faut donc communiquer en soulignant l'importance de ces travaux. Une question se pose toutefois : comment éviter des interprétations biaisées des statistiques publiées ?

Jean-Pierre DUPORT indique que Pierre Audibert devra déterminer dans quelles conditions il est possible de traiter cette question dans la communication du Cnis, dont l'indépendance constitue, de ce point de vue, un atout. Cette position est utile.

Roxane SILBERMAN estime que le vrai problème, de ce point de vue, porte sur la relation établie avec les médias, qui ont la principale responsabilité en la matière. Elle se réjouit de voir le directeur général de l'Insee très impliqué sur les difficultés apparues du côté de la DEEP au ministère de l'éducation nationale. Il y a en effet des difficultés récurrentes et préoccupantes de ce côté avec des répercussions dans le débat public. Par ailleurs,

Roxane SILBERMAN se demande comment la notion de « chef statisticien » pourra s'insérer dans le système français actuel.

Jean-Philippe COTIS précise que le directeur général de l'Insee devrait assurer la fonction de statisticien en chef, qui serait chargé d'assurer la gouvernance globale. L'Autorité de la statistique publique aurait un rôle de gouvernance différent. Lorsqu'un problème se pose dans un SSM en termes de méthodologie, par exemple, le directeur général de l'Insee est déjà appelé, occasionnellement, à intervenir. Il s'agirait de rendre cette fonction de gouvernance plus systématique. Jean-Philippe COTIS accueille positivement cette évolution, qui correspond au dispositif que les Européens veulent mettre en place. La difficulté réside dans le fait que le directeur général de l'Insee est nommé par le Président de la République, dès lors qu'il est le patron d'une Direction du ministère des finances. Les personnes qui ont été nommées dans ces postes ont en général « du caractère », ce qui vient contrebalancer les limites du système. Pour le reste, un avis pourrait être formulé sur la nomination du directeur général.

Jean-Pierre DUPORT confirme que la fonction de chef statisticien pourrait être ajoutée à la liste des emplois soumis à l'aval de l'Assemblée nationale et du Sénat, comme les Présidents d'autorités indépendantes, afin de faire disparaître le soupçon de choix politicien.

Roxane SILBERMAN demande si cette fonction pourrait figurer sur cette liste.

Philippe CUNEO précise que les conditions de nomination des directeurs d'administrations centrales sont fixées par la Constitution. La question pourrait donc s'avérer compliquée.

Patrick DUCHÂTEAU demande quand devraient intervenir les publications d'ESANE 2010. Il juge souhaitable que le Cnis d'une part et les organisations syndicales d'autre part s'associent à l'Insee pour juger anormale une baisse de 8 % ou 12 % des moyens de l'Insee.

Par ailleurs, Patrick DUCHÂTEAU ne se dit pas certain que tous les services produisant des enquêtes ayant le label « statistique publique » communiquent sur ce label. Il y a là un effort de communication à amplifier. Enfin, du point de vue méthodologique, si l'Insee produit de très bons chiffres, l'Institut minimise la communication autour de la qualité de ces travaux. La situation est inverse pour les médias, qui sont bons en communication même si les données qu'ils présentent manquent de rigueur.

Jean-Philippe COTIS assure que l'Insee a progressé de ce point de vue. Cette nécessité est en tout cas identifiée et les progrès s'inscriront dans la durée. L'impact médiatique de nombreux travaux témoigne néanmoins de réussites importantes. Jean-Philippe COTIS indique, à titre d'exemple, que l'Insee organise désormais ses conférences de presse au Grand Palais (qui dispose d'une salle de conférence de presse) et non plus dans la salle du rez-de-chaussée des locaux de l'Institut, beaucoup moins accueillante. Il a accompagné à plusieurs reprises ses équipes pour de tels exercices et l'impact s'en ressent. Le lieu est plus convivial et plus facile d'accès pour les journalistes. Cet impact médiatique compte dans la protection de l'Insee, dont l'indépendance ne peut être que renforcée par sa notoriété.

Jean-Pierre DUPORT indique que ce qui a été fait avec le rapport Vorms, à travers l'organisation d'un petit-déjeuner avec l'association des journalistes du logement, pourrait être reproduit avec d'autres groupes. Dans la presse associative, le rapport sur le microcrédit pourrait intéresser de nombreux acteurs, au-delà des journaux économiques.

Philippe BRION indique, en ce qui concerne ESANE, que les résultats de l'année 2010 seront publiés avant la fin du 1^{er} semestre 2012.

II. Groupe de travail sur les statistiques bancaires par métier – Point d'étape

Alain DUCHATEAU indique que le groupe de travail 3, qu'il préside, s'est mis en place au cours de l'été suite à la décision de la commission « système financier et financement de l'économie ». Le mandat du groupe de travail est le suivant :

- proposer une définition des activités ou lignes de métier pour lesquelles il serait utile d'établir des statistiques homogènes ;
- réfléchir à la problématique des données consolidées par rapport aux données sociales en recherchant, le cas échéant, par ligne de métier, les solutions les plus pertinentes ;
- proposer une liste des informations souhaitées pour chaque activité, de sorte que seraient recherchés particulièrement les éléments sur la rentabilité et les risques par ligne de métier ;
- identifier les ressources existantes et explorer les possibilités de collecte d'informations complémentaires ;
- définir un niveau d'agrégation entre les groupes afin de respecter les exigences de confidentialité ;
- proposer, le cas échéant, une nouvelle nomenclature d'activité des banques pour la division 64 de la NAF REV 2 (concernant les activités des services financiers).

Participent au groupe de travail :

- Jean-Paul Pollin, Président de la commission « système financier et financement de l'économie », qui représente le monde universitaire ;
- des représentants de l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP) ;
- Henri Cheynel, représentant la Fédération bancaire française ;
- Ronan Mahieu et Olivier Lefebvre, de l'Insee ;
- Monsieur Gabrielli, qui est rapporteur du groupe de travail.

Une première réunion a eu lieu le 8 septembre dernier. Elle a porté sur la méthode de travail et les personnes que le groupe souhaite auditionner. Le groupe a d'ores et déjà auditionné :

- Monsieur Bui, directeur de la recherche au sein de l'Autorité des normes comptables ;
- Monsieur Cauda, directeur des affaires comptables et de la réglementation au sein de la Fédération bancaire française ;
- des analystes (« actions » ou en recherche obligataire) qui travaillent sur les comptes des banques françaises.

Des auditions des agences Standard & Poor's et Moody's ont été programmées en décembre. Une présentation sera également faite par l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP) des « comptes métiers » qu'elle publie dans son annexe statistique chaque année. Le groupe espère également entendre un représentant de la fonction de communication vers les investisseurs d'une grande banque française ainsi qu'un syndicaliste, qui pourrait apporter son point de vue sur la façon dont les banques françaises communiquent sur leur métier.

Des premiers enseignements peuvent être tirés des auditions qui ont déjà eu lieu. La norme comptable en matière de lignes « métier », l'IFRS 8, est mise en œuvre depuis 2009 dans l'ensemble de l'Europe et même au-delà. Elle offre une grande latitude au management des entreprises pour extérioriser des résultats et des activités, pour les lignes de métier considérées comme pertinentes au niveau de ces groupes. Ce constat souligne la difficulté d'une harmonisation éventuelle, puisqu'il s'agit de représenter vers l'extérieur la façon dont le management suit l'activité dans les métiers. Monsieur Caudal, qui était directeur financier d'un groupe bancaire français avant de rejoindre la FBF, a expliqué que ces lignes « métier » étaient définies au sein des banques par une multitude de conventions internes, spécifiques à chaque banque. Il existe une constance de ces règles pour définir par exemple le périmètre de la banque de détail ou encore les conditions de refacturation des unités de la banque entre elles. Si ce tissu de conventions est stable, permettant de comparer les résultats d'un même établissement dans le temps, il est plus délicat d'effectuer des comparaisons entre établissements – sans parler de comparaisons concernant des banques de plusieurs pays. Pour contraster avec ce message, le discours des analystes (l'un de Morgan Stanley à Londres, l'autre de Pimco, grand établissement de gestion obligataire) a souligné que ces derniers se contentaient des éléments communiqués par les banques et faisaient très peu de retraitements. Ils ont d'ailleurs rarement le temps de le faire dans le court laps de temps qui s'écoule entre la publication trimestrielle des résultats et le moment où

ils doivent donner des orientations à leurs gestionnaires. Même si les choses ne sont pas parfaites d'un point de vue méthodologique, on se contente ainsi de ce qui est publié. Il ne faut pas méconnaître, toutefois, la dimension dynamique de ces reporting trimestriels. Les analystes ont en effet souligné la fluctuation de leur intérêt. Hier, la préférence allait aux CDO et aux subprimes aux Etats-Unis. Il existe aujourd'hui un intérêt prononcé pour les dettes souveraines. Mais nous voyons que le sujet d'actualité est actuellement le funding, c'est-à-dire la façon dont chaque banque trouve son financement. En réaction à ces attentes des analystes, les groupes bancaires adaptent leur message. Ces évolutions sont assez peu retracées dans les documents de référence qui sont publiés par les établissements au titre de l'information réglementée. Il s'agit en effet d'un socle plus stable, publié selon un rythme annuel. Il sert principalement de référence pour des études plus détaillées. Les travaux des analystes s'appuient davantage sur les publications trimestrielles.

Quant au périmètre de métiers qui serait pertinent, une difficulté surgit rapidement entre les données consolidées et les données détaillées. L'IFRS 8 concerne des données consolidées pour l'ensemble d'un groupe, à l'échelle mondiale si telle est l'ampleur de ses activités. En ce qui concerne la banque de détail, cette activité est déclinée en distinguant la France et les réseaux en Europe ou hors d'Europe. Les banques ont aussi une activité de banque de financement et d'investissement, définie de façon globale pour l'ensemble de leur activité. Pour les banques françaises, il y a peu de sens à présenter les résultats de la banque de financement et d'investissement dans le seul périmètre français. Il en est de même pour la gestion d'actifs, qui est le troisième grand métier qu'elles signalent. Il faudra prendre en compte cette difficulté dans la suite des travaux : il n'y a que dans la banque de détail qu'un sous-ensemble « France » puisse être isolé de façon pertinente.

La rencontre à venir avec les agences de notation pourrait conduire à nuancer ce constat. En effet, la méthodologie des agences de notation, selon les documents qu'elles ont transmis au groupe, a évolué récemment pour prendre aujourd'hui une dimension macroéconomique concernant le pays où se trouve le siège social de la banque, afin d'apprécier l'environnement macroéconomique de cette dernière. Ce point sera à approfondir et Alain DUCHATEAU indique qu'il se garderait de trancher sur ce point.

Le groupe de travail sera à l'écoute de l'ACP, qui précisera la façon dont elle a conduit, à partir des documents fournis par les banques, des regroupements autour de trois métiers : la banque de détail, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le groupe verra s'il est possible de parvenir à une meilleure compréhension de la banque de détail en France. Il ne s'agit pas de définir une nouvelle nomenclature. Une piste de réflexion pourrait cependant être avancée, consistant à isoler un compte « satellite » pour la banque de détail en France, à côté de la nomenclature existante. Il s'agit d'une piste de réflexion précoce, qui demande à être confirmée.

Jean-Pierre DUPORT demande si, en fonction de l'avancement de ces travaux, le rapport définitif du groupe de travail pourra être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau, qui aura lieu le 21 mars après-midi.

Alain DUCHATEAU confirme que tel est le calendrier qui est prévu.

Jean-Pierre DUPORT demande quels seront les éléments de comparaison internationale qui pourront être mis en lumière dans le rapport.

Alain DUCHATEAU indique que ce souci de comparaison des pratiques des banques françaises avec celles de leurs homologues dans d'autres pays était présent dans l'invitation qu'avait faite le groupe de travail à l'analyste de Morgan Stanley Londres (dont le champ d'étude inclut les banques de plusieurs pays en Europe) et à celui de Pimco (qui est un groupe mondial). Ces analystes ont indiqué que sur le plan des résultats, les banques françaises apportaient les informations attendues. Il en est de même en ce qui concerne l'allocation de leur capital économique par ligne de métier. Ils ont laissé percer des attentes plus fortes concernant les données de bilan relatives à chacune des lignes de métier. Ils ont soumis au groupe de travail des documents de plusieurs banques européennes afin de donner des exemples de publications statistiques plus fréquentes, à un rythme trimestriel. Le rapport du groupe de travail pourra relayer, sur ce point, la perception des analystes qui auront été auditionnés.

Jean-Pierre DUPORT prend l'exemple de BNP Paribas, qui aurait une filiale aux Pays-Bas ou en Italie. Comment le groupe présente-t-il les résultats de BNP Paribas Italie, suivant la ligne de métier française ou la ligne de métier italienne ? Si le Groupe intègre les résultats de la filiale, quelles sont les grilles de transposition pour que les résultats consolidés tiennent compte de présentations par ligne de métier différentes dans un nombre de pays potentiellement grand ?

Alain DUCHATEAU indique que la présentation des activités de banques de détail de BNP Paribas fait apparaître une ligne correspondant à l'activité en France et à l'activité des principales filiales, dans l'activité de banque de détail, présentes à l'étranger (par exemple Fortis et la filiale italienne). Il existe donc un niveau de détail significatif pour les métiers les plus importants, conformément à l'IFRS 8, qui indique qu'une ligne métier peut être définie si l'activité représente au moins 10 % de l'activité de la banque. Pour le reste, il existe des conventions concernant par exemple les conditions de refinancement de la filiale italienne auprès de sa maison-mère et de tels éléments ne figurent pas dans les documents. Ceux-ci sont néanmoins le reflet de la gestion de la banque au quotidien. Ils doivent donc être en phase avec les outils utilisés par la banque.

François VINCENT souhaite savoir où pourraient être situés les actifs toxiques des banques et comment ils sont identifiés.

Alain DUCHATEAU indique qu'il s'agit là d'un des sujets listés dans le mandat du Groupe : ces statistiques par ligne de métier rendent-elles compte de la rentabilité et des risques ? Le coût du risque est effectivement présent dans les documents fournis par les banques françaises. Les analyses souhaiteraient cependant savoir, pour chaque ligne de métier, où se trouve le stock de créances douteuses, qui n'est pas publié autrement que de façon globale. Cette évolution verra peut-être le jour sous la pression de la demande des analystes bancaires. En ce qui concerne la liquidité, Monsieur Caudal représentant de la FBF, se demandait s'il ne faudrait pas évoluer, pour répondre aux attentes des analystes, vers une présentation par maturité de leurs sources de financement. Ces considérations sont à distinguer des préoccupations liées aux nomenclatures, qui peuvent être reprises d'année en année afin de fournir les séries statistiques avec la durée nécessaire.

Hervé SAINT-SAUVEUR trouve que les objectifs mentionnés sont très intéressants. Il s'interroge quant au degré d'agrégation qui pourrait être recherché, en termes de restitution : s'agit-il de restitutions par banque, par catégorie de banques voire pour l'ensemble du secteur ? De quelle façon les problèmes de concurrence sont-ils traités dans cette perspective ?

Alain DUCHATEAU confirme que la question de la confidentialité constitue un aspect sensible ; le groupe de travail part des données publiées par les banques, c'est-à-dire de documents publics. Il reste à déterminer de quelle façon ces données individuelles peuvent être traduites sous une forme plus agrégée. Monsieur Pollin, notamment, a souligné la difficulté d'obtention d'une vision agrégée du système bancaire français, au-delà de la publication des comptes individuels. Aussi le groupe sera-t-il amené à proposer des regroupements, dont il faudra vérifier qu'ils sont transparents pour les utilisateurs. La frontière entre la banque de détail et la banque de financement et d'investissement varie en effet suivant les établissements. Ces conventions d'agrégation devront donc être explicitées.

Gilles POUZIN rappelle qu'il avait été dit, lors de l'assemblée générale 2010 du Cnis, qu'il serait souhaitable que l'étude des activités bancaires par ligne de métier s'inscrive dans le cadre plus large des travaux de la nouvelle agence de risque systémique (ESRB, *European Systemic Risk Board*).

Alain DUCHATEAU indique qu'un soutien pourrait être apporté par les reporting qui seront demandés aux groupes systémiques. Le Conseil de la stabilité financière (FSB) du G20 a récemment mis en consultation un cadre de reporting très détaillé qu'il souhaite demander aux groupes systémiques – définis aujourd'hui comme des banques mais susceptibles d'inclure les groupes d'assurance – d'appliquer. L'ESRB ne prendra pas de décision avant avril 2012. Ces développements sont suivis avec intérêt en Europe, car il est probable que l'on cherchera à compléter la liste des groupes qui peuvent être considérés comme systémiques au plan européen sans l'être au niveau mondial. Ces reporting, qui demanderont davantage de détail aux banques, notamment sur leurs sources de funding, ne doivent s'appliquer qu'aux groupes systémiques, ce qui pose un problème du point de vue du rapprochement avec la comptabilité nationale. Si les plus grands établissements sont obligés à une plus grande transparence, les outils seront en place dans les établissements, ce qui pourrait faciliter d'autres usages comme ceux portant sur les lignes de métier.

III. Approbation de l'avis général

1. Méthode et moyens

Philippe CUNEO indique que 22 avis, regroupés en plusieurs catégories, sont proposés au Bureau. Parmi les avis regroupés dans la catégorie « méthodes et moyens », le premier revient sur les considérations de restriction budgétaire et de priorisation des demandes. Des éléments synthétiques sur le coût des enquêtes qui auront été réalisées en 2011 figureront dans le bilan qui sera rédigé par le Cnis pour l'année 2011. Le Cnis s'efforcera de fournir, pour le bilan de l'année 2012, une présentation plus homogène. Chaque fois qu'une enquête sera présentée pour un avis d'opportunité dans une commission du Cnis, une bonne prise en compte de ses coûts, directs et indirects sera recherchée.

Le deuxième avis souligne la nécessité du refinancement de la synergie entre les demandes européennes et les demandes nationales. Il propose que l'articulation entre ces deux niveaux soit systématiquement présentée au sein des commissions thématiques et que le système statistique, au sens large, soit très présent au niveau européen pour faire prévaloir le plus tôt possible les points de vue nationaux au niveau européen.

Le troisième avis insiste sur la réduction de la charge de collecte auprès des entreprises. Peut-être faut-il le nuancer davantage à la lumière des propos tenus ce matin, afin de veiller à ce que cet allègement n'intervienne pas au détriment de la qualité des statistiques ou de la « gamme » des statistiques réalisées.

Le quatrième avis insiste sur les efforts de documentation et de pédagogie.

Le cinquième avis fait référence au débat public.

Le sixième avis porte sur la labellisation des sources administratives et insiste sur l'information demandée à l'Autorité de la statistique publique concernant les statistiques qu'elle souhaite labelliser. Un point de vue proposé par la CGT insiste sur le coût de l'utilisation des sources administratives dans la labellisation.

Le septième avis est relatif à l'étalonnage des statistiques privées. La CGT désapprouve catégoriquement l'avis proposé.

Le huitième avis insiste sur l'intérêt de la production d'informations localisées. Les échanges qui ont eu lieu ce jour à propos de la réunion « développement durable et territoires » ont insisté sur ce point. La Direction de la méthodologie de l'Insee fera de cette question une de ses premières priorités.

Charles EL NOUTY trouve que ce document est assez complexe, à la différence de ce qui existait ces dernières années. Un avis bref lui semblerait préférable dans la mesure où une rédaction plus étayée ne lui semble pas apporter grand-chose.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Bureau va étudier la possibilité de simplification de cette rédaction.

a. Avis n°1

Roxane SILBERMAN note que dans la dernière phrase de l'avis n°1, le terme de « conséquences » est relativement vague. Elle demande notamment si ces conséquences sont d'ordre budgétaire ou ont trait à l'organisation du système statistique.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il s'agit de préciser si la réorganisation n'a pas handicapé les moyens de la statistique publique.

Philippe CUNEO observe que des inquiétudes ont été exprimées quant au maintien de la qualité des statistiques transférées. Il s'agit d'un des points de préoccupation.

Jean-Pierre DUPORT propose d'indiquer : « demande qu'un premier bilan de l'ensemble des conséquences sur les travaux de la statistique publique de la création du pôle statistique à Metz lui soit présenté en 2012 ».

Charles EL NOUTY trouve que les deux premières phrases de cet avis sont assez fortes. Les phrases qui suivent n'ont pas la même portée ni la même signification. L'avis mêle ainsi des considérations d'un niveau très différent.

Jean-Pierre DUPORT ne partage pas cette analyse. L'avis portant sur le problème des moyens, il revient sur un thème peu éloigné des « priorités négatives ». C'est ce qui explique la référence au groupe de travail portant sur les associations, présidé par Edith Archambault, en s'efforçant de soutenir les revendications de l'INSEE en termes de moyens.

L'avis n°1 est adopté.

b. Avis n°2

Jean-Pierre DUPORT suggère qu'une référence à l'ESAC soit ajoutée à l'avis n°2.

Sous réserve de cette modification, l'avis n°2 est adopté.

c. Avis n°3

En ce qui concerne l'avis n°3, **Jacques FOURNIER** note qu'un avis qui se contenterait de plaider pour la généralisation de la collecte par Internet, sans faire mention de la qualité des données, ne refléterait pas l'avis d'un certain nombre de membres. En outre, la mesure de la charge de réponse risque d'accroître la charge de travail plutôt que de l'alléger. Jacques FOURNIER propose d'indiquer : « Le Conseil est conscient néanmoins que des progrès restent à accomplir, notamment pour éviter la redondance des questions qui sont posées aux entreprises et pour mettre en œuvre des pratiques de collecte conciliant les objectifs d'allègement de la charge de réponse et de maintien de la qualité de l'information statistique ».

Jean-Pierre DUPORT fait part de son accord avec une telle rédaction.

Philippe CUNEO précise que des mesures de simplification vont dans le sens d'une obligation de la collecte du temps de réponse.

Sous réserve de cette modification, l'avis n°3 est adopté.

d. Avis n°4

Aucune observation n'étant formulée, l'avis n°4 est adopté.

e. Avis n°5

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il lui semble important de souligner qu'un certain nombre de décideurs ne semblent pas avoir pris conscience de l'importance que représente la statistique publique, en tant qu'élément nécessaire au bon fonctionnement de la société.

Joëlle DELAIR estime qu'il serait plus adapté de rapprocher cet avis de l'avis n°1.

Jean-Pierre DUPORT considère cette proposition comme pertinente.

François VINCENT demande si un débat public peut être coûteux.

Jean-Pierre DUPORT confirme qu'un bon débat public peut coûter un million d'euros.

L'avis n°5 est adopté.

f. Avis n°6

Roxane SILBERMAN indique ne pas avoir été tout à fait éclairée par le débat qui a eu lieu au cours de la matinée quant aux conséquences de la labellisation du point de vue des statistiques appelées à entrer (ou non) dans le système de la statistique publique. Elle souhaite qu'une phrase figure dans l'avis, concernant la façon dont les sources administratives labellisées pourraient être mises à disposition des chercheurs. On a mis en place un centre d'accès sécurisé, qui coûte cher. Il serait utile qu'il puisse être utilisé pour la statistique administrative qui n'est pas celle mobilisée par l'Insee et que chaque service ne construise pas son propre système de mise à disposition.

Jean-Pierre DUPORT indique que, selon ce qu'a dit Paul Champsaur, les sources administratives labellisées entrent dans le champ de l'Autorité de la statistique publique et deviennent, de ce fait, des statistiques publiques.

Philippe CUNEO précise que le résultat de l'utilisation de sources administratives devient des statistiques publiques.

Jean-Pierre DUPORT en convient. Il note par ailleurs que le Cnis ne peut se déjuger, après avoir plaidé pendant des années pour un recours plus important aux sources administratives. Le Cnis a voté des avis dans lesquels il avait posé la question de l'accès aux sources administratives. Il serait donc utile de retrouver la rédaction de ces avis qui datent sans doute de 2005, 2006 ou 2007. Une difficulté consiste à savoir si l'accès se fait aux données administratives de base ou aux données « retraitées » qui font des sources administratives une statistique publique.

Roxane SILBERMAN estime néanmoins qu'il se pose un problème de mise en cohérence de ce qui a été écrit dans la loi de 1951 (conférant un rôle essentiel aux enquêtes dans la statistique publique). Ce problème apparaît à travers les questions de mise à disposition.

Philippe CUNEO indique que les avis déjà pris par le Cnis portent par exemple sur les statistiques de revenus. Auparavant, il existait une enquête qui interrogeait les ménages sur leurs revenus et les conditions de vie. Désormais, pour des raisons de coût et surtout de qualité des données, ces données relatives aux revenus sont prises dans les bases de la DGFip.

L'article 7 bis de la loi statistique précise que l'Insee a accès aux données de la DGFip pour établir des statistiques. L'article 7 ter énonce que les chercheurs ont accès aux données utilisées par l'Insee, à la condition que le comité du secret ait délivré son accord. En ce qui concerne les données de la DGFip, il se trouve que ce principe est contraire au code de procédure fiscale. Un travail a été engagé avec la DGFip mais une modification de la loi sera indispensable compte tenu de cette interdiction. Un travail a été lancé. Le problème ne porte pas sur la cohérence interne du système statistique mais sur l'entrée en conflit avec d'autres textes.

Roxane SILBERMAN note l'utilisation de plus en plus fréquente par les chercheurs de données de bases administratives qui ne sont pas forcément utilisées par l'Insee mais qui intéressent la recherche. Certaines de ces administrations envisagent de mettre en place un système d'accès alors qu'il existe un centre sécurisé. Actuellement, lorsqu'un chercheur demande l'accès à ces bases (Pôle emploi par exemple) le Comité du secret ne peut être compétent et du coup il n'y a pas non plus de recours au CASD pour une mise à disposition de ces données. Il existe là quelque chose qui devrait évoluer.

Jean-Pierre DUPORT précise que ces questions se poseront dans un deuxième temps.

François VINCENT note que l'article 7 bis porte sur les données traitées par l'Insee et directement collectées. L'article 7 ter porte sur les données administratives utilisées par l'Insee. Lorsque la question de l'utilisation d'un fichier administratif qui n'est pas collecté par l'Insee se pose, le comité du secret est obligé de renvoyer la question à l'autorité administrative. Il s'agit alors d'un traitement direct. Le cas des données privées entrera dans cette troisième catégorie. Il s'agit de données traitées par l'Insee mais qui conservent un caractère privé. François VINCENT ne voit pas comment l'Insee pourrait en autoriser l'accès. Le comité du secret peut, lui, décider d'en fournir l'accès aux chercheurs.

Jean-Pierre DUPORT propose d'indiquer « qui contribuera à améliorer » plutôt que « qui permettra d'améliorer... ». Pour le reste, l'avis peut en rester là à ce stade, étant entendu que le Bureau pourra revenir sur la question de l'accès aux données pour les chercheurs.

Sous réserve de ces modifications, l'avis n°6 est adopté.

g. Avis n°7

Jean-Pierre DUPORT indique que Denis Durand fait, à propos de l'avis n°7, la remarque suivante : « les discussions du Cnis n'ont jamais permis de définir véritablement quel pourrait en être l'objet ». Il se déclare en désaccord avec cette remarque, dans la mesure où l'objet est bien défini, par exemple dans le cas des statistiques sur le logement. Denis Durand estime également que « la première expérimentation réalisée n'a pas conduit à une qualité suffisante de l'exemple expertisé ». Jean-Pierre DUPORT convient de la nécessité de modifier la rédaction et propose d'indiquer : « le Conseil salue les travaux d'expertise menés à l'occasion de la première expérimentation », afin de ne pas laisser penser que le Conseil salue la qualité de l'expérimentation elle-même (ce qui n'est pas le cas).

Sous réserve de ces modifications, l'avis n°7 est adopté.

h. Avis n°8

Philippe CUNEO indique que l'avis n°8 porte sur l'importance de la localisation des données.

Jean-Pierre DUPORT note que le thème du logement a été mis en exergue dans la mesure où le Cnis a beaucoup travaillé sur ce sujet en 2011.

Gilles POUZIN estime qu'il existe une ambiguïté du fait même du libellé de « performance énergétique des logements », dans la mesure où même les diagnostiqueurs ne connaissent pas la performance énergétique des logements. Ils connaissent à peu près la consommation des logements mais il existe un débat qui a trait à la surface, aux préférences individuelles et au climat. On peut définir comme bien isolé un logement mal isolé dans le Sud, où il fait chaud, parce qu'il consomme moins qu'un logement bien isolé du nord du pays, où il fait froid. Les diagnostics énergétiques sont considérés actuellement comme très fantaisistes. Il semble donc hasardeux d'établir des statistiques sur la base de leurs résultats.

On sait que les diagnostiqueurs examinent les factures d'électricité des particuliers qui font appel à eux. On ne sait pas si les logements étudiés sont réellement performants sur le plan énergétique.

Jean-Pierre DUPORT signale une coquille : il convient d'indiquer : « estime que... ». Pour le reste, l'avis indique que si une enquête était menée sur la performance énergétique des logements, il conviendrait de la conduire au plan régional. Ce principe vise à éviter que l'INSEE ne « taxe » les collectivités locales en leur demandant de payer pour une éventuelle déclinaison régionale.

Gilles POUZIN souligne qu'un certain nombre d'enquêtes, en matière de logement, sont basées sur les transactions. Or les transactions ne permettent pas toujours de disposer d'une représentativité statistique de l'ensemble du marché quand on sait qu'elles représentent seulement environ 2,6% des biens chaque année à

Paris (environ 35 000 ventes par an sur un stock de 1,3 million de logements à Paris), 2,7% des biens pour l'ensemble de l'Ile de France (144 000 ventes en moyenne par an de 2007 à 2010 sur 5,4 millions de logements) et à peine plus de 2% des biens en province (570 000 transactions en moyenne par an de 2007 à 2010 sur un stock de 28 millions de logements hors Ile-de-France).

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il est question ici de l'enquête nationale « logement » (et non de l'ensemble des enquêtes réalisées en matière de logement). Le ministère du logement voudrait une enquête rapide alors que le Cnis défend le principe d'une enquête plus « solide », quitte à la décaler dans le temps. Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT indique ne pas avoir d'avis quant à l'enquête sur les performances énergétiques. Il propose de maintenir inchangée la rédaction sur ce point, en supprimant les points de suspension.

L'avis n°8 est adopté.

i. Avis n°9

Charles EL NOUTY s'étonne d'une référence à « la taille prévue » pour l'enquête.

Philippe CUNEO précise qu'un échantillon suffisamment important doit être disponible.

Jean-Pierre DUPORT convient cependant de la nécessité de préciser les choses. Il propose d'indiquer « un échantillon de la taille identique à celui de l'enquête précédente ».

L'avis n°9 est adopté.

j. Avis n°10

L'avis n°10 est adopté.

2. Statistiques sociales

a. Avis n°11

Philippe CUNEO indique que l'avis n°11 porte sur les statistiques relatives à la sécurité et à la réponse pénale. Le dispositif Cassiopée, qui est en cours de développement, a été présenté au sein de la commission « services publics et services aux publics ». Il doit permettre de réconcilier les statistiques de la police, celles de la gendarmerie et celles du ministère de la justice. Ce dispositif est un peu long à mettre en place. Il doit déboucher d'ici deux ans.

b. Avis n°12

L'avis n°12 porte sur le handicap et la dépendance. Il insiste sur l'intérêt du suivi de cohortes afin d'observer les phénomènes dans la durée. Il appelle à un renforcement de la coopération entre les différents producteurs d'informations dans la statistique publique, les chercheurs et les assureurs.

c. Avis n°13

L'avis n°13 fait référence aux relations entre travail et santé. Il rappelle la réunion qui a eu lieu en mai 2011 et demande que de nouveaux éléments soient proposés au Cnis à la suite de la réalisation de l'enquête qui sera conduite en 2012.

d. Avis n°14

L'avis n°14 porte sur les données de caisse et rappelle le débat qui a eu lieu au Cnis sur ce sujet, dans la formation « démographie-conditions de vie » et dans la formation « entreprises ». L'avis rappelle le grand intérêt que présente l'utilisation de ces données, en particulier pour la mesure des effets de « qualité ». Il attire néanmoins l'attention sur les risques qui peuvent être associés au fait qu'une partie importante de l'indice des prix repose sur des informations d'origine privée.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il faudra modifier la rédaction des avis n° 11 et 12 afin de préciser que le terme de débat public fait référence au débat qui existe autour de ces questions. Il ne s'agit pas de la notion de débat public qui existe en matière de statistiques.

Gilles POUZIN suggère d'indiquer « l'importance des statistiques pour le débat sur la sécurité et la réponse pénale ».

Jean-Pierre DUPORT en prend note. Il suggère d'ajouter à l'avis n°12 une référence aux problèmes d'accessibilité des bâtiments publics.

Roxane SILBERMAN demande à quoi fait référence le fonctionnement de la coopération entre la statistique publique, les chercheurs et les assureurs. Elle rappelle qu'en ce qui concerne l'enquête SHARE qui entre dans cette catégorie, la question du financement reste posée à ce jour. Il a été déposé un projet dans le cadre du deuxième appel d'offres EQUIPEX sur les investissements d'avenir mais il n'y a aucune certitude de financement. Compte tenu des montants en jeu, il serait utile de préciser que le Cnis demeure attentif à cette enquête.

Philippe CUNEO observe qu'il s'agit d'une enquête européenne très intéressante mais extrêmement coûteuse.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'une réponse négative a déjà été apportée à Madame Silberman. Il suggère de se référer aux avis adoptés l'an dernier, qui mentionnaient le problème sans prendre clairement partie.

Philippe CUNEO note que dans d'autres pays, cette enquête est prise en charge par l'université. Il précise que la dernière phrase de l'avis fait suite au débat qui avait fait apparaître que de multiples intervenants avaient accès chacun à des informations différentes. Il semblait donc intéressant d'organiser le rapprochement de ces données.

Joëlle DELAIR rappelle qu'une expérimentation doit être assortie d'un horizon et d'une évaluation indépendante. Or les avis n°7 et 14 laissent penser que certaines expérimentations ne sont pas nécessairement évaluées.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Bureau a débattu de ce sujet, concernant l'étalonnage des données privées. S'agissant de l'expérimentation relative aux données de caisse, la question peut se poser.

Philippe CUNEO confirme qu'il est possible d'ajouter des dates à la rédaction proposée pour l'avis. Le comité du label aura à se prononcer sur la qualité des statistiques produites.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'indiquer que l'évaluation de l'expérimentation se fera dans le cadre des procédures habituelles de labellisation.

Dalila VIENNE indique que ceci est prévu dans l'avis d'opportunité de l'enquête.

Sophie TASQUÉ estime que le verbe « s'interroger » est un peu faible. Elle propose d'indiquer que le Cnis « met en garde » sur les risques que le recours à des sources privées pourrait faire peser sur la disponibilité et la qualité de l'enquête.

François VINCENT propose d'indiquer « analysera les risques que le recours fait peser... ».

Jean-Pierre DUPORT propose d'indiquer « il restera vigilant » quant aux risques..., etc.

3. Statistiques économiques et financières*

a. Avis n°15

L'avis est adopté.

b. Avis n°16

Philippe CUNEO indique que cet avis lui semble reprendre les échanges qui ont eu lieu au cours de la matinée quant à l'importance de la mondialisation et à la nécessité de s'intéresser aux enquêtes portant sur les chaînes de valeur. Des dispositifs extrêmement innovants ont été mis en place.

A titre d'exemple, des enquêteurs saisissaient directement les réponses sur micro-ordinateur et les données étaient contrôlées en temps réel, ce qui permettait de faire apparaître des contradictions dans les réponses. Un taux de réponse de 99 % a ainsi été obtenu et les résultats ont été publiés en moins d'une année.

François VINCENT propose de modifier l'avis de la façon suivante (la partie nouvelle figurant en italique) : « Le Conseil rappelle que la mondialisation est un sujet majeur du moyen terme 2009-2013 du Cnis. Il suivra avec attention les résultats de l'enquête européenne sur les chaînes de valeur mondiales appelée à fournir une information au cœur du débat sur les processus d'externalisation dans les différents pays et secteurs économiques *et à l'inverse sur les processus de relocalisation*. Il demande qu'un état des lieux soit réalisé, en 2013, sur l'ensemble des statistiques permettant une meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur l'appareil productif ». Il s'agirait d'étudier les deux phénomènes, dans la mesure où l'on assiste actuellement à un processus de retour d'activités qui avaient été délocalisées.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que « l'accroche » sera l'enquête sur les chaînes de valeur européennes. Si l'enquête européenne ne permet pas d'éclairer ce point, il semble difficile de retenir la proposition de Monsieur Vincent.

Philippe CUNEO indique qu'une mention relative aux processus de relocation peut être ajoutée à la phrase suivante de l'avis.

c. Avis n°18

Philippe CUNEO indique que l'avis n°18 porte sur le microcrédit et reflète bien les échanges qui ont eu lieu.

En ce qui concerne le microcrédit, **François VINCENT** signale la nécessité de distinguer le microcrédit « accompagné » et les micro-entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros. Ces deux notions sont souvent confondues et faire référence aux « entreprises bénéficiaires de microcrédit » accroît le risque de malentendu. Aussi propose-t-il d'indiquer « les entreprises bénéficiaires de microcrédits accompagnés ». Il propose également d'indiquer : « il sera attentif... » au lieu de « il sera particulièrement attentif... ». En effet, le

microcrédit accompagné s'adresse aussi aux structures qui ont un objet social proche du caritatif. Il ne faudrait pas donner l'impression que le Conseil se désintéresse de cette partie de l'activité de microcrédit.

Jean-Pierre DUPORT propose d'indiquer « la mise en place d'une collecte d'information sur le microcrédit accompagné... ».

d. Avis n°19

Philippe CUNEO indique que les travaux auxquels cet avis fait référence pourront être présentés lors de la prochaine réunion du Bureau.

Jean-Pierre DUPORT propose également de supprimer « à l'horizon de septembre 2011 » dans la mesure où cette échéance est déjà dépassée. Il suggère aussi d'ajouter « compte tenu de l'importance du sujet dans le contexte économique » (ce qui reprend une formulation proposée par Denis Durand dans son courrier).

e. Avis n°20

Jacques FOURNIER demande à quoi correspondent les travaux en cours évoqués dans l'avis n°20.

Philippe CUNEO indique que ce dispositif avait été présenté en commission « système financier et financement de l'économie ».

Jean-Pierre DUPORT précise qu'une rédaction plus adéquate sera recherchée, en lien avec Jean-Paul Pollin.

Les avis 16 à 20 sont adoptés.

f. Avis n°21

Philippe CUNEO indique que l'avis n° 21 insiste sur l'importance des informations localisées et se félicite de la réactualisation des zonages.

g. Avis n°22

Philippe CUNEO indique que l'avis n°22 fait référence aux travaux conduits en collaboration avec les producteurs de statistiques publiques (en particulier la Drees et les conseils généraux) concernant la publication d'indicateurs sociaux.

Pierre AUDIBERT observe que ces travaux sont beaucoup moins avancés que la maille au carreau. Il conviendrait donc de distinguer ces deux aspects.

Jean-Pierre DUPORT estime que l'urgence porte sur le maillage au carreau, qui a progressé de façon significative. La question de la consommation d'espace pourra être abordée dans un deuxième temps.

François VINCENT suggère d'indiquer : « il s'interroge sur l'état d'avancement ».

Jean-Pierre DUPORT propose d'indiquer : « il se félicite de l'état d'avancement et s'interroge sur... ».

Dalila VIENNE rappelle que l'avancement des travaux, sur le maillage au carreau, n'a pas été présenté en commission.

Roxane SILBERMAN s'étonne que l'avis n°21 ne fasse aucune référence aux discussions qui ont lieu au plan européen alors qu'il s'agit d'un élément essentiel.

Pierre AUDIBERT indique que l'organisation qu'il représente participe au groupe de travail européen Géostat 1B. Il serait possible de présenter l'état d'avancement des travaux tout en montrant la façon dont ceux-ci se coordonnent avec les opérations en cours au plan européen.

Jean-Pierre DUPORT en convient. Il se demande si un avis ne doit pas être formulé concernant le recensement. Une rédaction sera élaborée à ce sujet.

Jean-Pierre DUPORT demande si les membres du Bureau ont des remarques à formuler concernant les avis des commissions.

Roxane SILBERMAN remarque que l'avis de la commission « démographie et questions sociales » fait référence aux flux migratoires, alors que l'avis n°4 fait déjà référence aux questions d'immigration.

Jean-Pierre DUPORT en déduit qu'il s'agit d'un changement de place. Il souhaite que les avis des commissions ne soient pas remis en cause de manière significative en Bureau.

Roxane SILBERMAN signale que l'avis n°4 fait référence à l'approche locale alors que les échanges qui avaient eu lieu portaient sur la notion de diffusion sur le territoire.

Jean-Pierre DUPORT suggère que Roxane Silberman dépose un amendement, qui ne sera accepté qu'en cas d'avis favorable de la Présidence de la commission.

Par ailleurs, **Roxane SILBERMAN** revient sur l'avis n°4 de la commission « système financier et financement de l'économie ». Elle trouve dommage que le centre d'accès sécurisé ne soit pas mis à contribution pour ce type d'opération.

Philippe CUNEO suggère que Roxane Silberman propose un avis supplémentaire sur ce sujet. Il s'agit toutefois d'un avis distinct de celui qui est proposé.

Roxane SILBERMAN en prend note.

Jacques FOURNIER dit partager l'objectif énoncé. Parfois, cependant, les bonnes idées s'avèrent difficiles à mettre en œuvre. Des règles particulièrement strictes existant en matière de sécurité, il pourrait être plus efficace de disposer, dans un premier temps, de plusieurs circuits de transmission de l'information. Cette période transitoire sera sans doute assez longue.

Roxane SILBERMAN estime nécessaire d'engager une réflexion sur ce point.

Jean-Pierre DUPORT fait part d'une observation concernant l'avis n°8 de la commission « services publics et services aux publics », où il est écrit : « Le Conseil demande que la collaboration se poursuive entre la statistique publique et les acteurs territoriaux pour une meilleure remontée d'informations cohérentes liées aux politiques décentralisées ». Il suggère de demander au Président et au rapporteur de la commission ce que signifie cet avis.

Philippe CUNEO explique que cet avis vise à indiquer que les collectivités locales sont maîtresses de la façon dont elles développent leur système d'information. La difficulté porte sur la cohérence de données provenant de différents systèmes d'information. Cette difficulté a en principe été prise en compte dans les lois de décentralisation mais certaines de ces dispositions ont été édulcorées, les élus étant très jaloux de leur indépendance. L'avis souligne la nécessité de poursuivre un travail avec les collectivités territoriales afin de définir ensemble des données comparables.

Jean-Pierre DUPORT suggère que le Bureau se rapproche de Pierre-Yves Geoffard afin d'obtenir des précisions sur ce point. L'avis relatif aux « décrocheurs » semble également à revoir.

Jean-Pierre DUPORT indique que le projet d'avis sera envoyé le 6 décembre en vue d'une approbation le 6 janvier.

IV. Les grandes lignes du rapport qui sera présenté devant l'ASP

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il a l'intention de revenir, dans le rapport qu'il présentera devant l'Autorité de la statistique publique, sur les sujets d'actualité et notamment :

- ceux liés à la précarité, illustrés par un certain nombre de travaux sur le mal-logement ;
- le thème de la compétitivité de l'économie ;
- la question de l'intégration européenne.

Il était également question d'évoquer le démarrage difficile des nouvelles statistiques ESANE.

Philippe BRION précise qu'un régime de croisière devrait bientôt être atteint.

Jean-Pierre DUPORT indique que la rédaction sera modifiée en conséquence.

Il propose d'ajouter, à propos de l'intégration européenne et de la connaissance du système bancaire en particulier, que le Cnis se félicite de la coopération avec la Banque de France sur ce sujet.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il reviendra également sur un certain nombre de préoccupations de moyen terme 2009-2013, notamment le développement durable, sous l'angle des travaux menés avec le Conseil économique, social et environnemental. Il reviendra sur les travaux conduits en matière de logement, à travers le coût du logement mais en évoquant aussi les sources notariales, puisque les choses sont en train d'évoluer positivement du point de vue du projet de décret qui avait été évoqué.

Jean-Pierre DUPORT évoquera les sujets liés à la mondialisation et notamment le profilage et l'étude de la chaîne globale de valeurs.

Il évoquera les inégalités et la diversité des situations.

Il reviendra sur la réorganisation territoriale, pour se féliciter de la publication d'indicateurs sociaux départementaux. Il évoquera la question du maillage au carreau. Le Président du Cnis reviendra aussi sur le problème de la disponibilité de résultats de grandes enquêtes nationales.

Il proposera de revenir sur le rôle de la statistique publique dans le débat public (qui est nécessaire) et sur ses méthodes. Il reviendra enfin sur l'importance qu'il attache aux problèmes de sécurité.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il n'avait pas l'intention de revenir sur le sujet du centre de Metz, au-delà de la nécessité d'être attentif au maintien des moyens suffisants pour préserver la qualité de la statistique publique.

Enfin, Jean-Pierre DUPORT soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la réunion du Bureau du 5 octobre 2011.

Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2011 est approuvé.

La séance est levée à 17 heures 10.

La prochaine réunion du Bureau du Cnis aura lieu le 21 mars après-midi.